



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traçabilité des produits pétroliers

Question écrite n° 16761

Texte de la question

M. Cédric Roussel appelle l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la traçabilité des produits pétroliers. Alerté par de nombreux consommateurs sur l'absence de traçabilité des produits pétroliers, il peut, en effet, apparaître opportun de donner aux consommateurs l'occasion de mesurer l'empreinte écologique des produits achetés en ce sens. Les produits pétroliers devraient être considérés comme des biens de consommation à part entière et être soumis aux mêmes contraintes que ceux-ci. Dans une société où la transparence devient gage de qualité et où les enjeux de santé publique et environnementaux deviennent centraux, l'État doit apporter des réponses concrètes à ces volontés citoyennes légitimes, justifiées et justifiables. Aussi, la mise en place d'un système permettant de connaître la composition, la provenance et l'impact écologique de ces produits peut s'avérer être une solution. Aussi, il souhaite donc connaître les mesures prévues pour pallier cette absence de traçabilité des produits pétroliers.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Roussel](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16761

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1239

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)